



TERRAIN EN BORDURE DE CHEMIN COMMUNAL

Par **anto13**, le **06/12/2016 à 10:26**

Bonjour, je suis en train d'acquérir un terrain pour lequel j'ai un cu positif en vue d'y construire ma résidence principale. Après bornage (géometre expert) il s'avère que les voisins qui ont construit plus loin on du nettoyer l'accès (chemin communal) pour aller chez eux, ce chemin longe mon terrain, et ils ont largement empiété sur le terrain en démolissant le mur et grattant dans le tallus(terrain surélevé par rapport au chemin). Le maire à l'époque ne voulant pas s'occuper de cette tache leur avait demandé de se débrouiller. Aujourd'hui ce terrain est donc tronqué sur 50ml de long et entre 1ml et 5ml de large. Quel reccours ai-je? Qui est responsable?